

## Des vallées vraiment protégées des risques d'inondations ?

Gif (en particulier) a subi depuis 1995 quatre inondations dues à la Mérantaise, la dernière (29 avril 2007) ayant été particulièrement catastrophique.

« *Un plan de prévention du risque Inondation a été approuvé en 2006 pour le bassin de l'Yvette. Les zones à risques se cantonnent aux bas du coteau. Le périmètre n'est donc pas concerné par l'aléa inondation. Cela dit, il joue un rôle important dans l'alimentation du réseau hydrographique puisqu'il surplombe directement la vallée et qu'il est pour partie intégré à son bassin versant. De plus, la nature relativement imperméable des sols ainsi que la topographie abrupte du coteau intensifie le ruissellement de surface lors des épisodes pluvieux.* » (page 126)

C'est bien connu, le Plateau garde l'eau, c'est d'ailleurs pour cela que c'est une des rares terres agricoles où le maïs n'a pas eu besoin d'être arrosé même lors de la sécheresse de l'été 76. Cette faible perméabilité des sols est d'ailleurs notifiée dans le dossier :

« *Les sols superficiels du plateau sont peu perméables.* » (page 24),

« *en cas de fort épisode pluvieux, la faible capacité d'infiltration et la présence discontinue mais bien réelle de la « nappe » à faible profondeur engendre une saturation rapide des sols et donc, de forts ruissellements de surface.* » (page 72)

« *L'observation du débit minime des puits signalés dans plusieurs études antérieures confirme la faible perméabilité des terrains.* » (page 73)

Bétonner le Plateau risque fort de ne faire qu'empirer le problème et l'EPPS semble en être bien conscient puisque: « *La gestion de l'eau constitue un enjeu.* » (page 24)

« *Actuellement l'un des principaux enjeux est lié au risque inondation dans les vallées attenantes fortement urbanisées. Le projet global d'aménagement porte une double ambition :*

1) *se conformer à une réglementation sur les rejets en vallées plus stricte,*

2) *prévoir de nouvelles modalités de rétention sur les secteurs initialement agricoles destinés à l'urbanisation.* » (Page 26)

**Pour atteindre ce « grand objectif de maîtrise du risque d'inondation dans les vallées »,** le dossier met en avant « une démarche concertée » (page 56-57). Très bien, mais nous nous étonnons (pour ne pas dire plus !) qu'il n'y ait aucune association représentante de la vallée de l'Yvette, ni VYF (l'association « Vaularon, Yvette, Frileuse »), ni les amis de la Mérantaise parmi les associations représentées : « *Associations locales de protection de l'environnement (Union pour la Renaissance de la Bièvre, IDF Environnement, Amis de la Vallée de la Bièvre, Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes)* »

Nous nous étonnons encore plus que sur un sujet aussi essentiel, les études soient « à faire », « en cours ». .. alors qu'avec cette enquête publique, l'EPPS demande une « autorisation de réaliser les travaux !

Page 57 : « *Le comité de pilotage présidé par le Préfet de Région qui s'est tenu le 24 octobre 2011 a conclu un premier temps de l'étude. La démarche est en effet itérative. Afin d'orienter les premières opérations d'aménagement qui sont lancées dans le cadre du projet Paris-*

Saclay, une première rédaction des principes de gestion a été établie. C'est cette version qui est présentée ici. » Rien depuis octobre 2011 !???????

Page 72 : « Une étude hydrogéologique de la nappe superficielle sur la ZAC de Moulon est **actuellement en cours**. (...) Elle a pour objectif d'étudier le fonctionnement initial du réseau aquifère superficiel du plateau de Moulon, d'examiner le fonctionnement naturel des hydro-systèmes et d'affiner le modèle géologique. Elle doit permettre également de modéliser la relation entre écoulements superficiels et écoulements souterrains dans les petits bassins versants urbains **afin de mieux connaître les eaux souterraines du plateau de Saclay, l'impact des infiltrations et les résurgences sur les coteaux**. » Comment imaginer commencer les travaux de bétonnage avant qu'une telle étude ne soit faite et qu'on en ait tiré les conclusions ?!

Page 122 : « Le SIAVHY préconise de:

\* Privilégier les solutions d'évacuation des eaux pluviales par infiltration ;

\* Limiter les rejets d'eau pluviale à 1,2 l/s/ha pour une pluie d'une lame d'eau totale cumulée de 50 mm sur une durée de 2h et de période de retour estimée à 20 ans (poste pluviométrique de Brétigny-sur-Orge). **Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer prochainement, Le SIAVHY a l'intention de lancer dans l'année 2011 une étude sur les imperméabilisations sur son territoire** dans le but de mieux vérifier et ou adapter les prescriptions existantes ». Nous sommes trois ans plus tard, et c'est tout ce qu'on a à nous dire ? Sur un sujet aussi essentiel que les inondations ?

Entrons dans le détail...

Après avoir parlé de trois idées bien générales page 54 : « Il convient en effet d'infiltrer l'eau là où les sols le permettent, de ralentir l'eau dans les pentes et de prévoir des systèmes permettant de la stocker en cas de forte pluie. », on arrive page 57 à ce que l'on espère plus précis : « **cet objectif se décline en principes de gestion à trois échelles de travail : la parcelle, le quartier et le plateau**. »

1) **L'échelle de la parcelle** permet la gestion des évènements pluvieux courants. On attend des opérateurs immobiliers qu'ils privilégient la rétention douce et naturelle des eaux, en recherchant des techniques alternatives à la création de bassins de retenue. Ils sont invités à favoriser l'épuration naturelle des eaux de pluie. »

« On attend » ? Pour quelque chose d'aussi sérieux que le risque d'inondation, on se contente d'attendre le bon vouloir des opérateurs immobiliers ?

2) « **L'échelle du quartier** permet la gestion dans l'aménagement des évènements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie de projet commune (durée 2h, cumul 60 mm, période de retour ~ 50 ans). La régulation des eaux se fait sur les espaces publics du quartier dans le respect des exigences réglementaires. **Après régulation et épuration, les eaux sont dirigées vers les rigoles**. ».

Sauf que de nombreux passages évoquent le réseau des rigoles et l'état actuel dans lequel il se trouve :

Page 57 : « Le réseau des étangs et rigoles modifie l'hydrographie naturelle du plateau de Saclay et entraîne des transferts d'eau entre les deux bassins versants. Altéré par le temps, il présente aujourd'hui une série d'interruptions qui forment autant d'exutoires des eaux de ruissellement du plateau vers les vallées.

*À l'avenir, la reconnexion programmée des rigoles permettra de rendre aux petits bassins-versants de la périphérie du plateau de Saclay leur destination initiale : les étangs de Saclay. »*

A l'avenir ??? Il est de première importance de restaurer le réseau des rigoles, et rien de plus précis n'est écrit dans un dossier spécifique « eau » que « à l'avenir » ? Que signifie « à l'avenir » ? Dans un an ? Dans dix ans ? Quand nos vallées auront subi d'autres inondations catastrophiques ?

Page 78 : « Actuellement, la reconnexion des rigoles du plateau de Saclay est assurée par le Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) dans le cadre d'un programme de reconnexion. Le réseau hydrographique est amené à évoluer. L'impact de ce programme sur le quartier de Moulon concernera essentiellement la rigole de Corbeville : les tronçons actuellement interrompus de part et d'autre de RN118 seront à termes reconnectés. » Une nouvelle fois, rien de précis : « à terme » !!!

Toujours aussi imprécis : page 81 : « On notera qu'une étude de modélisation hydraulique des rigoles sur l'ensemble du plateau de Saclay est **en cours de réalisation** ».

... « à l'avenir », « à terme », « en cours de réalisation » !!!!!!!!!!!

Page 133 : « à ce titre, tous les ouvrages de rétentions raccordés sur les rigoles, »... rigoles qui seront en état de marche « à l'avenir »...

Et quand on lit page 78 que les rigoles renvoient de l'eau vers la Mérantaise : « La rigole de Saint-Aubin : A l'origine, elle prenait naissance à proximité de la RD 306. Actuellement, seule la partie aval, correspondant à un bassin versant d'environ 30 ha est raccordée à l'Aqueduc des Mineur. **Les eaux superficielles de la partie amont du bassin versant ont été dérivées vers la vallée de la Mérantaise.** », on ne peut que s'inquiéter de la permanence des risques d'inondation.

Page 134, on s'inquiète aussi quand on lit, au milieu d'une page de calculs qui semblent enfin précis que « Cette approche reste théorique, on prendra donc quelques réserves dans l'interprétation des résultats : l'évolution des coefficients de ruissellement dépend en effet de la sensibilité des terrains à la saturation et de leur pente. ».

Et plus encore, quand, on lit page 122 que la préconisation du SIAVHY est de « privilégier les solutions d'évacuation des eaux pluviales par infiltration » et page 134 que « En tout état de cause, l'infiltration forcée des eaux pluviales sera proscrite. En effet la présence de sable en profondeur pourraient en cas d'infiltration forcée dans ces couches présenter un risque de déstabilisation, voire éventuellement de pollution des nappes aquifères qui y sont localisées (Sables de Fontainebleau) ». Alors, infiltrer ou ne pas infiltrer ???

**3) « L'échelle du plateau permet la gestion par les acteurs publics des événements très exceptionnels, au-delà des exigences réglementaires et des prescriptions. Les rigoles dirigent l'eau là où elle n'occasionne pas de dommages : secteurs dont la topographie permet naturellement le stockage d'urgence ou exutoires de secours vers les vallées. La gestion à l'échelle du plateau implique néanmoins une rationalisation de la gestion des rigoles et des étangs, tout en préservant les usages actuels. »**

Là encore... on utilise les rigoles « dont la reconnexion est programmée « à l'avenir » !

Jusqu'à la page 133 du dossier, on vient de le voir, les imprécisions, voire les contradictions ne manquent pas. Tout à coup, on se retrouve dans une étude technique bien compliquée à comprendre pour un simple citoyen. Il semble que de nombreux moyens vont être mis en œuvre pour récupérer l'eau : réservoirs dans le sol, toitures végétalisées, ... mais là encore, au milieu de pages remplies de chiffres et même de formules mathématiques, on se retrouve avec des passages comme « *Les revêtements et traitements des surfaces ainsi que l'architecture du quartier ont été choisis afin de conserver au maximum les infiltrations naturelles. Ainsi, sur les 55 hectares d'aménagements d'espaces publics, **une partie conséquente** sera traitée de façon à limiter l'imperméabilisation des sols. La végétalisation **d'une partie** des toitures permettra **d'atténuer l'effet** d'imperméabilisation. Ainsi, seules 14 des 34 ha de surfaces bâties du projet contribueront véritablement à l'imperméabilisation des sols.* »

On serait éventuellement rassurés si l'EPPS signait dès cette enquête publique le contrat de plateau instituant une gouvernance « gestion publique du risque inondation du Plateau de Saclay en liaison avec les Vallées ». Cela lui permettra d'affirmer dès aujourd'hui sa responsabilité à l'égard des citoyens, et de ceux de la vallée plus précisément. Mais il faudra attendre 2015.

==